

Editorial.....

(Extrait de la déclaration de la CGT au CTPD du 9 septembre 2009 instaurant les SIP)

« Notre CTP se tient aujourd'hui dans un contexte d'aggravation sensible des conditions de vie des salariés (salaires en berne, plans sociaux en cascade, travail le dimanche, etc...).

La réduction de l'impôt sur les plus hauts revenus et les entreprises combinée aux milliards donnés aux banques aboutit à un déficit sans précédent des finances publiques : 100 milliards d'€ au 31 août !

Et le gouvernement entend poursuivre dans cette voie : allègement puis suppression de la taxe professionnelle, instauration d'une taxe carbone supportée par les ménages, ce qui réduit une fois de plus la part de l'impôt progressif. Et au nom de ce déficit, une nouvelle charge contre les services publics se dessine : plus de 30 000 suppressions d'emplois dans la Fonction publique, attaques contre les garanties statutaires des personnels (loi sur la mobilité), réforme des collectivités locales conduisant à de nouveaux transferts au privé.

La mise en cause des droits et garanties statutaires, garants de l'égalité de traitement des citoyens, ouvre la voie à la précarisation toujours plus grande des emplois et au clientélisme.

La fusion Impôts/Trésor s'inscrit totalement dans ce cadre destiné à permettre la suppression massive d'emplois au mépris de l'exercice de nos missions.

Dans notre département, l'installation de la DLU pourrait s'intituler « agents au bord de la crise de nerfs » : multiplication des niveaux d'encadrement, méconnaissance des métiers respectifs, pression hiérarchique accrue, insuffisance persistante des effectifs.

Le projet que vous nous présentez aujourd'hui vise également à permettre les suppressions d'emplois en créant les conditions de la confusion des métiers assiette et recouvrement reproduisant les dégâts déjà occasionnés dans les SIE.

Cette confusion est déjà la règle dans les accueils communs que vous voulez généraliser. Vous l'envisagez également lors des pics d'activité, au-delà des simples tâches matérielles, contrairement à vos déclarations lors d'une précédente

réunion. En effet, vous mentionnez, dans le document, l'accès croisé aux différentes applications informatiques. Enfin, comment croire que, dans un contexte de sous-effectifs et de suppressions d'emplois, le respect des métiers puisse être assuré en cas d'absences diverses des agents (congrés, formation, maladie, etc...) ? Au vu de tous ces éléments, notre délégation se prononcera contre ce projet.

Nous réitérons notre demande de communication d'une situation des effectifs théoriques et réels, par filières, par sites, par services.

Vu le volume des vacances d'emplois qui s'ajoutent aux centaines de suppressions subies depuis 10 ans, nous vous demandons de renoncer à la mise en place des SIP et de mettre tout en œuvre auprès de la DG pour le comblement des vacances d'emplois.

Enfin, nous vous demandons de vous prononcer pour qu'aucune suppression d'emploi n'intervienne l'an prochain dans les Hauts-de-Seine ».

Il aura fallu plus d'un mois pour que la situation des effectifs soit communiquée par la direction aux organisations syndicales. Quand on découvre les chiffres, on comprend pourquoi :

le déficit total pour les trois directions s'élève au 1^{er} septembre à 168 agents !

Le dossier présenté dans ce numéro de « tribune » démontre qu'il s'agit d'une politique délibérée.

Qui veut transformer les Hauts-de-Seine en zone franche ?

Situation des effectifs DDFIP 92 au 1er septembre: -168 !

En 3 ans, l'effectif de l'ex-DSF 92 Nord va être amputé de l'équivalent de 100 agents !

Lors des CTPS des 25 et 26 juin 2009 concernant la création de la DLU des Hauts-de-Seine, lors du CTPD du 9 septembre instaurant les premiers SIP, M. Bourgeon, DDFIP, a récusé toute idée de dégradation du service public et a affirmé que la fusion ne s'accompagnait pas de suppressions d'emplois.

Comme nous l'avons déjà écrit, le Président de la République, M. Sarkozy, a dit exactement le contraire lorsqu'il a annoncé son intention de fusionner la DGI et la CP. *« Je me suis engagé à ne pas renouveler un emploi de fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Je n'y ai pas renoncé, je le ferai. Mais je veux expliquer que c'est la réforme qui permettra de diminuer le nombre de postes (...) Je vous annonce que la comptabilité publique et la direction générale des impôts seront fusionnées. »* (30

août 2007, « université d'été » du MEDEF).

Depuis lors, il s'est efforcé de tenir les engagements pris devant le MEDEF. Rappelons que 30 600 emplois de fonctionnaires ont été supprimés en 2009 (dont 2370 à la DGFiP) et que 34 000 nouvelles suppressions sont annoncées pour la Loi de Finances 2010 (dont 3000 pour le ministère du budget).

Les suppressions de postes officielles et la baisse réelle des effectifs dans les Hauts-de-Seine Nord

Officiellement, la direction des Hauts-de-Seine Nord perd une dizaine de postes (principalement dans la catégorie C) par an depuis 2006.

Cela représente déjà une accélération importante du rythme des suppressions de postes par rapport aux années précédentes mais c'est loin de correspondre totalement à la réalité.

Evolution des postes implantés et de l'effectif réel de la DSF des Hauts-de-Seine Nord

	2006	2007	2008	2009	
Postes implantés (Tableau de Support des Mutations) au 31/12/n	909	898	890	878	
Suppressions d'emplois « officielles » intervenues au 1/9/n	-12	-11	-8	-12	-19 Cumul 2007/2008
Effectif « réel » (ETPT)	1007	970	930	?	
Evolution de l'effectif réel		-37	-40	?	-77 Cumul 2007/2008
Plafond maximum d'emplois autorisé (LOLF) pour l'année n		1011	971	928	

En fait, la baisse de l'effectif réel est beaucoup plus importante.

La deuxième ligne du tableau retrace l'évolution des postes implantés (l'effectif théorique) et la troisième le nombre de postes supprimés chaque année.

La quatrième ligne reprend l'effectif réel de l'année calculé en « équivalent temps plein travaillé » (les agents sont comptabilisés en fonction de la durée de travail effectivement effectuée dans l'année). Ce calcul est fait à posteriori c'est à dire à partir de la situation réelle de l'année écoulée.

Ce que montre ce tableau c'est qu'au-delà des 19 emplois officiellement supprimés sur la période 2007-2008, l'effectif réel a diminué de 77 agents (ETPT) soit quatre fois plus !

La LOLF et le plafond maximum d'emplois autorisés

Le plafond d'emplois autorisé est un instrument de la loi organique relative aux lois de finances de 2001 (LOLF). Comme on peut le constater sur le tableau, le plafond maximum d'emplois autorisé pour l'année « n » est déterminé par l'effectif réel (ETPT) de « n-1 » en diminution chaque année. La règle est que le plafond maximum ne doit pas dépasser l'effectif réel de l'année précédente.

Cela aboutit chaque année à une réduction automatique des effectifs qui va bien au-delà des suppressions d'emplois « officielles ».

L'effectif réel 2009 sera calculé en 2010. On peut d'ores et déjà parier qu'il se situera en-dessous de 900 agents et que le plafond d'emplois autorisé pour 2010

Ou comment la LOLF et la fusion détruisent le service public.

sera réduit d'autant.

Ainsi, en trois ans, l'effectif réel de l'ex DSF des Hauts-de-Seine Nord aura été réduit de plus de cent agents alors que les suppressions d'emplois « officielles » s'élèvent à 31.

Une politique délibérée d'étranglement du service public.

Ce que cela signifie, c'est qu'en plus des suppressions d'emplois, les déficits chroniques, dans toutes les catégories, auxquels nous sommes confrontés, le recrutement insuffisant pour compenser les mutations, les promotions, les départs à la retraite, etc. ne sont pas le résultat d'un manque de prévoyance de l'administration.

C'est exactement l'inverse, il s'agit d'une politique délibérée de réduction de l'effectif réel et d'étranglement du service public.

Même les crédits d'auxiliaires y passent...

La direction apporte sa contribution à la casse de l'emploi en transformant chaque année une proportion plus importante de l'enveloppe de crédit pour l'embauche d'auxiliaires en dépenses de fonctionnement.

Même s'il s'agit d'emplois précaires, ce sont toujours des mois de salaires qui disparaissent.

La direction utilise le principe de « fongibilité asymétri-

que » de la LOLF qui permet d'utiliser des crédits destinés aux rémunérations pour des dépenses de fonctionnement mais qui interdit d'effectuer l'opération inverse.

En 2008, pour la DSF Nord, 191 853 euros de crédits d'auxiliaires ont été ainsi transformés en crédits de fonctionnement (contre 75 584 euros en 2007 et 30 078 euros en 2006).

Les services qui réclament sans succès des auxiliaires et à qui la direction répond « il n'y a pas de crédits » apprécieront.

Un déficit sans précédent au 1^{er} septembre 2009

Quelle est la situation précise des effectifs au moment où se met en place la fusion des deux DSF avec la direction du trésor des Hauts-de-Seine et l'installation des SIP ?

Le déficit est en augmentation pour toutes les catégories et il atteint un niveau sans précédent.

Si les suppressions officielles d'emplois touchent principalement la catégorie C, la réduction de l'effectif réel concerne les catégories A, B et C.

Le tableau ci-dessous donne la situation des effectifs au 1^{er} septembre 2009 pour toute la DDFIP (impôts nord-sud et CP).

Effectifs réels au 1/9/2009 après déduction des temps partiels

	A	B	C	totaux
Impôts Nord	-34,7	-20,4	-37,3	-92,4
Impôts Sud	-29,9	+2,4	-24,7	-52,2
Trésor 92	-5,7	-23	+5	-23,7
totaux	-70,3	-41	-57	-168,3

Toutes les catégories sont touchées

La réduction de l'effectif réel touche toutes les catégories.

Pour la partie impôts, le déficit total de la catégorie A s'élève à 64,6 agents.

Il manque 35 inspecteurs dans les brigades de vérifications (l'équivalent de quatre brigades !) et près de 15 inspecteurs dans les pôles contrôle expertise.

Les vacances d'emplois ajoutées aux suppressions entraînent une dégradation rapide des conditions de

travail et à l'alourdissement des charges de travail de tous les agents.

Ainsi, par exemple, au CDI de Gennevilliers, deux postes d'agents C ont été supprimés au 1/9/2009. Il s'y ajoute un poste C laissé vacant par l'administration et les temps partiels non compensés.

Cela donne -3,7 agents C au 1^{er} septembre soit une réduction de près de 20% de l'effectif du CDI ! Pour les collègues des secteurs d'assiette, cela aboutit à ce que le nombre de dossiers par agent passe de 3400 à 4800.

La LOLF et la fusion détruisent le service public

Et quelle est la situation des futurs SIP ?

Asnières CDI: -2,4 C

Colombes CDI: -4,3 C

Issy CDI: -1,1C

Montrouge CDI : -2,6 C

Neuilly CDI: -4 C

Sèvres CDI: -1B, -2,2C

Suresnes CDI: -1B, -0,2 C

Voilà qui confirme sans doute que fusion DGI-CP et suppressions d'emplois n'ont rien à voir...

Une fusion DGI Nord et Sud et CP pour absorber les suppressions d'emplois et les accélérer.

Il apparaît clairement que l'objectif de la fusion DGI-CP, des DLU, SIP et cie est de permettre d'absorber et d'accélérer les suppressions d'emplois.

La LOLF permet de réaliser une baisse de l'effectif réel qui va bien au delà des suppressions d'emplois officielles.

C'est un instrument de démantèlement de l'Etat et de destruction des services publics et du statut.

Le SNADGI-CGT appelle tous les collègues

- à s'organiser pour porter un coup d'arrêt à la casse du service public, de notre statut et de nos conditions de travail.
- à établir l'état de la situation des effectifs dans chaque service, à recenser les postes vacants, les absences, temps partiels, etc. non compensés.
- à exiger le pourvoi de tous les postes vacants et l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- le respect des « métiers » assiette, recouvrement, foncier,...;
- le respect des congés, autorisations d'absences et récupérations.
- l'arrêt de la pression hiérarchique, la réduction des objectifs ;

A.G. annuelle commune des sections du SNADGI-CGT et du SNT-CGT le jeudi 26 novembre à Nanterre.



J'adhère au SNADGI-CGT !

NOM:.....PRENOM:.....

RESIDENCE:.....SERVICE:.....

GRADE:.....DATE DE NAISSANCE.....

SIGNATURE:.....

.....

(A remplir et à transmettre à un militant du SNADGI-CGT ou à retourner à SNADGI-CGT salle 325
HDF NANTERRE 235 avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre)